

Séance du 5 mars 2020

Date de convocation : 25 février 2020
Date d'affichage : 25 février 2020

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 28
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt et le cinq mars,

À dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul FABRE, Président,

Présents : FABRE Paul, DE VILLEBONNE Alain, ARAMAND Françoise, BARNOUIN Monique, BESTAGNO Michel, BRETTTE Romain, D'AMATO Jacqueline, DE SABRAN PONTEVES Géraud, DECUIGNIERES Jacques, DELAYE Jean-Claude, DERANQUE Roger, DUMONTIER Rose-Marie, FORTIN Jean-Claude, FRANC Daniel, GRELET Béatrice, JEAN Geneviève, LAROCHE Franck, NATTA Jacques, NEGREL Stéphanie, PEREZ Fernand, RAOUX Françoise, RICHAUD Joëlle, RISBOURG Grégory, ROBERT Jean-Louis, ROUZET Richard, RUFFINATTI Michel, TCHOBDRÉNOVITCH Robert et VITALE Bernadette.

Procurations de : AMOURDEDIEU - OLLIER Claudine à DE SABRAN PONTEVES Géraud, AUBOIS Pierre à FABRE Paul, BRABANT Jean-Marc à RAOUX Françoise, COUTON Géraldine à DUMONTIER Rose-Marie, FERETTI Alain à D'AMATO Jacqueline, GIRAUDON Josiane à ROBERT Jean-Louis, SERRA Catherine à ROUZET Richard.

Absents et excusés : ALLEGRE Sandrine, DECKER Marie, GENTY Guy, LOVISOLY Jean-François, RIOU Jean-Yves, SABATER Nicole,

Madame Béatrice GRELET est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020-026

Propreté & Valorisation

Attribution du marché «Acquisition d'un véhicule neuf destiné à la collecte des ordures ménagères, composé d'un châssis, d'une benne et d'une grue»

Rapporteur : Paul FABRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1414-1 et suivants ;

Vu le code de la commande publique notamment son article L. 2124-1 ;

Vu la délibération n°2019-094 du 3 octobre 2019 approuvant le lancement du marché pour la benne à ordures ;

Vu le rapport d'analyse et le rapport de présentation ;

Vu le rapport de la commission d'appel d'offres ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Vu l'avis du Bureau dans sa réunion du 20 février 2020.

Considérant qu'un marché a été lancé pour l'acquisition d'un véhicule neuf destiné à la collecte des ordures ménagères, composé d'un châssis, d'une benne et d'une grue ; que le marché comprend 2 lots :

- Lot 1 : un châssis de P.T.A.C. 26 tonnes environ ;
- Lot 2 : Une benne à ordures ménagères d'une capacité de 22 m³ environ équipée d'une grue.

Considérant qu'au regard du montant estimé du marché, 245 000 € HT, le marché est passé en procédure formalisée (appel d'offres ouvert) ;

Considérant l'avis de marché publié aux BOAMP et JOUE le 24 décembre 2019 ;

Considérant qu'au 6 février 2020, date limite de remise des offres, 4 offres ont été déposées :

- Lot 1 : 2 offres
- Lot 2 : 2 offres

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres est compétente pour le choix de l'attributaire de chaque lot ;

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'attribuer le marché aux entreprises choisies par la commission d'appel d'offres ;
- D'approuver les termes du contrat ;
- De l'autoriser à signer le contrat ;
- De l'autoriser à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Attribue le marché aux entreprises choisies par la commission d'appel d'offres ;
- Approuve les termes du contrat ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le contrat ;
- autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

35 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Le Président,
Paul FABRE

